

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 novembre à 18h00,
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant
et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	43	43

**Création d'un poste
d'Adjoint Administratif
Principal 2^{ème} classe**

no 47

Présents :

Mesdames GAUTIER, DRIVIERE, FELCZAK, JULVE , DELVAL.

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT, BEZIN, HERTAULT, GUYOT, LEMAIGRE, TEMPLIER,
SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, NELATON, BOUCHER, LETRILLART, BUCHET,
DELACOUR, WOKAN, SAUMONT, BOUDRAA , BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, COUVREUR, REYT,
LEBLOND, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, LEROUX Christian, TROMBETTA,
TOURNEVILLE, BOMBART, DROUX, LANGLET, LANSOY, STANLEY.

Mrs.POTTIER, RUELLE, BATTEFORT, excusés.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Nathalie

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal 2^{ème} classe préalablement à la nomination d'un agent de la collectivité à ce grade, inscrit au tableau annuel d'avancement de grade,

Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet dans la filière administrative.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la création du poste d'Adjoint Administratif Principal Territorial de 2^{ème} classe permanent à temps complet dans la filière administrative,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2019

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président

S.E.S.V.

SYNDICAT DES EAUX

DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS

87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES

Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62

Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

12 DEC. 2019